

9 STRATÉGIE DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION

9.1 Période de validité du plan de gestion

Dans sa version de 2015 (AGC 2015), le plan était prévu avec une période de validité de 12 ans, soit trois conventions-programmes de 4 ans chacune (2012 – 2015, 2016 – 2019, 2020 – 2023), suivie d'une révision complète pour les 12 années suivantes, conformément au souhait du Comité directeur de l'Association. Dans le cadre de la révision de 2018, il a été décidé d'abandonner ce rythme. Il paraît en effet plus logique d'adopter une période de validité plus courte (4 ou 5 ans) synchronisée avec les périodes de convention-programme.

La présente version est celle de 2018, qui considère l'état des connaissances au 31 décembre 2017. Sa durée de validité est de 5 ans, correspondant à la prochaine période de convention-programme (2020-2024).

9.2 Fréquences de mises à jour et types de révisions

Le document est régulièrement révisé et mis à jour (cf. ci-dessus) pour intégrer d'éventuels imprévus, mais aussi pour tenir compte des nouvelles expériences acquises par les gestionnaires. Il s'agit donc d'un document « vivant », qui n'est jamais périmé durant toute sa durée de validité. Sa publication sous forme numérique (sur le site web de l'Association de la Grande Cariçaie) facilite sa mise à jour et les utilisateurs peuvent consulter, on-line et en tout temps, la version la plus récente. À cet effet, la date de mise à jour de chaque chapitre est présentée dans l'entête de page.

Le présent chapitre décrit en détail la manière dont ce plan de gestion est révisé au cours de sa période de validité. Dans la première version de ce plan de gestion (2015), il était prévu trois types de révisions : de légères adaptations à la fin de chaque année, une révision partielle tous les 4 ans à la fin de chaque période de convention-programme et une révision complète à l'échéance de la période considérée. Au moment de la première révision partielle (2018), dont le présent document est le fruit, il est apparu que le programme de révision initialement prévu méritait d'être adapté. En effet, pour pouvoir discuter les conventions-programme avec la Confédération et les Cantons, il est nécessaire de disposer d'une vision claire du travail à réaliser au moins une année avant le début de la nouvelle période de convention-programme. De plus, la mise à jour du plan de gestion prend plusieurs mois, puisqu'elle est faite par le personnel du Bureau exécutif en plus de ses tâches habituelles. Le programme de révision a donc été adapté de la manière suivante :

- abandon des révisions annuelles, jugées chronophages et peu utiles ;
- réalisation de révisions complètes à intervalles de 4 ans, se déroulant durant l'année précédant le début de chaque période de convention-programme, c'est-à-dire en 2019 pour la période de convention-programme (2020-2024).

Ce programme implique que le Bureau exécutif doit avoir les idées claires sur le travail qui l'attend pour la prochaine convention-programme avant le début de la rédaction de son plan de gestion, c'est-à-dire au plus tard une année avant le début de la période (en l'occurrence avant fin 2018 pour le plan de gestion 2020-2024).

Compte tenu de l'important travail nécessaire pour rédiger la présente version de ce plan de gestion (2020-2024), le Bureau exécutif a décidé de prendre une année d'avance par rapport au planning ci-dessus. Le travail d'élaboration du présent plan de gestion s'est donc réparti essentiellement sur les années 2018 et 2019 et a considéré l'état de connaissance des gestionnaires au 31 décembre 2017. Tous les textes, notamment les synthèses des connaissances (chap. 6), les graphiques et les figures tiennent compte de cette date.

Pour la version 2025-2028 du plan de gestion, le planning décrit ci-dessus pourra être appliqué, c'est-à-dire la planification détaillée du travail avant fin 2023, puis une rédaction durant l'année 2024 sur la base de l'état de référence à fin 2023.

9.3 Outils utilisés pour le processus de révision

Plusieurs outils sont utilisés pour accompagner la mise à jour du plan de gestion. Ces outils sont décrits ci-dessous.

9.3.1 Système d'information géographique (SIG)

Le système d'informations géographiques (SIG) joue aujourd'hui un rôle central dans la planification des interventions des gestionnaires, des suivis scientifiques et de l'information du public. Il permet la saisie et le stockage des données, et offre la possibilité de requêtes et d'analyses pour l'exploitation des résultats et la vérification d'atteinte d'objectifs. Le SIG épaulé les gestionnaires lors du processus, notamment pour dresser le bilan des actions entreprises.

En plus des données acquises par les gestionnaires dans le cadre de relevés et de suivis, le SIG regroupe également des informations de provenance externe, de qualité variable et qui sont mises à disposition, pour la plupart, par les services de la Confédération et des Cantons, et par Infospecies.

La plus grande partie des données géographiques de l'AGC est mise à disposition du public et des membres de l'AGC sur un site internet spécialement dédié : www.geo-caricaie.ch. Une connexion sécurisée (noms d'utilisateurs et mots de passe) permet de diffuser les cartes avec différents niveaux de confidentialité.

9.3.2 Système de contrôle des heures

Depuis 2000, une base de données informatique permet, pour chaque collaborateur, l'enregistrement des heures effectuées en fonction des différentes tâches de gestion (suivis, cartes de la végétation, comptabilité, ...). Cette base de données permet d'effectuer des analyses détaillées de la répartition des heures de l'équipe du Bureau exécutif.

Dès le 1^{er} juillet 2012, les codes utilisés pour la saisie des heures ont été mis en adéquation avec la structure du présent plan de gestion, notamment par regroupement dans les cinq domaines de référence : organisation, protection, connaissance, gestion et information. Ces codes d'heure ont été adaptés au fur et à mesure de l'évolution des noms des actions du plan de gestion avec l'objectif d'atteindre une cohérence parfaite.

9.3.3 Gestion comptable et planification budgétaire

La gestion comptable et la planification budgétaire, tenues par le Bureau exécutif, validées par le Comité directeur et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale de l'Association, sont des outils qui permettent de suivre la répartition exacte des montants financiers qui sont attribués aux différentes tâches des gestionnaires.

En plus de la comptabilité classique de l'Association, les gestionnaires tiennent à jour un tableau Excel qui permet un suivi annuel, en temps réel, des montants engagés durant l'année en cours.

9.4 Processus de révision

Un peu plus d'une année avant la période de validité du nouveau plan de gestion, les gestionnaires entreprennent les travaux d'évaluation et de révision ci-dessous :

- bilan de l'efficacité des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs, et proposition d'adaptations le cas échéant ;
- bilan de l'adéquation entre l'effectif en personnel du Bureau exécutif et les tâches à effectuer ;

- bilan de l'adéquation entre les finances à disposition et le coût des actions à mettre en œuvre ;
- proposition pour la future convention-programme (montants financiers, tâches, périmètre,...).

Ces différents éléments serviront à préparer les discussions avec la Confédération en vue du renouvellement de la convention-programme.

Au début de l'année qui précède la prochaine période de convention-programme, les gestionnaires entreprennent la révision du document, qui comprend les étapes suivantes :

- Actualisation du texte de l'ensemble du plan de gestion, notamment les chapitres 1 à 5, avec les différents changements intervenus depuis la précédente version du plan de gestion (adaptation de la date de référence, actuellement le 31.12.2017). Lors de cette étape, les différentes figures et graphiques sont mis à jour (périmètres, statistiques sur les propriétaires des parcelles, surfaces annuelles fauchées, ...) ;
- si nécessaire, mise à jour, dans le chapitre 6 du constat, de l'objectif et de la stratégie pour atteindre l'objectif. A noter ici que ces éléments sont en général relativement stables dans le temps et qu'ils devraient en principe rester valables pour plusieurs périodes de convention-programme ;
- mise à jour, dans le chapitre 6, du bilan des actions et de l'évaluation de l'atteinte de l'objectif avec l'ensemble des nouvelles connaissances acquises par les gestionnaires depuis la précédente version du plan de gestion ;
- adaptation, si nécessaire, de la stratégie pour la prochaine période de convention-programme par rapport aux manques qui restent à combler pour atteindre l'objectif ;
- adaptation, si nécessaire du dispositif des actions à mettre en œuvre : ajout de nouvelles actions, suppression des actions terminées ou abandonnées.
- mise à jour de la liste des espèces prioritaires (chapitre 6.1, fiche « C-SP ») sur la base des nouvelles espèces inventoriées et des évolutions de la liste des espèces prioritaires au niveau national ;
- adaptation de la carte des travaux d'entretien, en fonction des travaux de restauration qui sont terminés, et de nouvelles actions qui sont éventuellement proposées ;
- adaptations de la carte des infrastructures d'accueil du public, en fonction des nouvelles infrastructures qui ont été aménagées et des nouveaux aménagements qui sont éventuellement proposés ;
- réévaluation de l'adéquation du dispositif proposé (actions) en termes financiers et en termes de ressources humaines (chapitre 8).

Les adaptations significatives qui sont apportées au document durant cette révision sont soumises pour validation à la Commission scientifique et au Comité directeur.

9.5 Conservation des versions successives

Il est important que les gestionnaires conservent la trace des différentes étapes qui ont été nécessaires à l'aboutissement du plan de gestion dans son état actuel. Dans cet objectif, il a été décidé que chaque version successive du plan de gestion (à intervalles de 4 ou 5 ans) serait conservée (sous forme papier et informatique) et s'attacherait à décrire en introduction les modifications qui ont été apportées depuis la version précédente. Tout le processus évolutif pourra ainsi si nécessaire être retracé.

Bibliographie

AGC (2015): *Plan de gestion 2012 – 2023 de la Rive sud du lac de Neuchâtel*. Plan de gestion. Association de la Grande Cariçaie; Cheseaux-Noréaz.